



# RÈGLEMENT DES CONCOURS COSPLAY

- vendredi 15 avril à 13h & samedi 16 avril à 14h

## 1 – Qui ?

Tout le monde peut participer. Pour pouvoir concourir, chaque participant doit défiler sur scène avec au moins un élément de costume.

## 2 – Sécurité et interdictions :

Sont interdits : les armes blanches, les armes à feu, les armes ou liquides incendiaires, les liquides indélébiles, les substances toxiques, les objets ou comportements à caractère raciste, pornographique, antisémite, violent, discriminatoire ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

## 3 – Inscriptions :

Il existe 2 catégories : la catégorie cosplay « home-made » (=fait main) et la catégorie costume acheté.

Les participants sont répartis en 3 niveaux d'âge :

- catégorie des moins de 12 ans.
- catégorie des 12 - 15 ans.
- catégorie des plus de 16 ans.

## 4 – Conditions de participation :

- Chaque participation peut se faire en groupe ou en individuel, mais chaque participant ne peut concourir qu'une seule fois. Les inscriptions doivent impérativement être validées sur le stand Cosplayers de France – Champagne Ardenne, au moins 45 min avant le début de chaque concours.
- Un visuel du personnage de référence doit être transmis pour vérifier la ressemblance avec le costume
- Le temps de passage est limité à 1 min 30 maximum.
- Les accessoires et petits éléments de décor sont autorisés mais leur mise en place doit être brève.
- Les participants qui souhaitent une bande son ou un support vidéo doivent transmettre les éléments avant le vendredi 8 avril 2022 minuit.

***[Vous pouvez vous inscrire, à l'adresse : \[concourssayonneara@mairie-sens.fr\]\(mailto:concourssayonneara@mairie-sens.fr\)](mailto:concourssayonneara@mairie-sens.fr)***  
***[avant le vendredi 8 avril 2022 minuit](#)***

***En vous inscrivant au concours, vous autorisez l'équipe SaYONNE'ara à vous prendre en photo afin de permettre au jury de délibérer. Vous autorisez également l'équipe à utiliser les photos pour tous supports de communication de la Ville de Sens.***

## 5 – Jury :

Le jury est composé d'un membre de l'association « Cosplayers de France Champagne-Ardenne », d'un membre de l'association « Chouette Cosplay » et d'un membre de l'équipe des bibliothèques de Sens. Le jury se réunit à la fin du défilé afin de voter. Les résultats seront annoncés quelques instants après la délibération sur scène.

## 6 – Critères :

- la qualité du costume
- la fidélité du costume
- l'originalité de la prestation

## 7 – Les prix :

- Prix Cosplay Kodomo (moins de 12 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Shojo/Shonen (12 - 15 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.
- Prix Cosplay Seinen (plus de 16 ans) catégorie « home-made » / catégorie costume acheté.

**L'organisation se donne le droit de modifier les catégories définies ci-dessus, en fonction du nombre d'inscrits au concours, ainsi que le droit d'annuler une inscription en cas de non-respect des règles.**